

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt et un, vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU. Joëlle DE MATTEIS. Julien GAUDET. Pierre FLEURY. Jean Luc MEUNIER. Pascal VAN DORSSEALER. Joël CORPET. Nathalie KHEMDOUDI. Aline ROUSSEAUX.

ABSENTS :

Valérie THEVENOT avec pouvoir Valérie BESSARD-MANDRILLON. Denis RAUX avec pouvoir Christine BOUILLOT. Mathieu BERNARD avec pouvoir Pascal VANDORSSELAER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION AUTORISATION MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Jusqu'à l'adoption du budget primitif, la collectivité peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION ADHESION CONVENTION-CADRE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc. Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire «ressources humaines», des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION VOTE TARIF CARTE PECHE

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la pêche « au réza » réservée uniquement aux habitants de la commune, munis d'une carte familiale annuelle délivrée en mairie, au prix de 10.00 €, pour l'année 2021.

DELIBERATION VOTE CREDITS SCOLAIRES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits scolaires sans augmentation, soit 51 € par élève inscrit à la rentrée 2019/2020 et 100 € par classe.

DELIBERATION ACHAT TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que des propriétaires souhaitent faire don de la parcelle A 605, située au « Grand Haut », d'une superficie de 2 430 m², pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, cette parcelle jouxtant des terrains communaux. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

DELIBERATION LANCEMENT ETUDE THERMIQUE

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, il convient de lancer une consultation pour la réalisation d'un audit énergétique du groupe scolaire (école primaire, école maternelle et espace garderie) avec la réalisation d'une simulation thermique dynamique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer cette étude et sollicite les subventions correspondantes.

DELIBERATION CHOIX RYTHME SCOLAIRE

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la procédure relative à l'organisation du temps scolaire et cela pour une durée de trois ans.

Au vu du projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, dans le groupe scolaire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir la semaine de quatre jours lundi, mardi, jeudi, vendredi
- de ne pas changer les horaires scolaires de 8 h 45-11 h 45 , 13 h 30 – 16 h 30
- de fixer la pause méridienne de 11 h 45 – 13 h 30

DELIBERATION FAPC

Suite au nouveau règlement du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux, une seconde enveloppe concerne les travaux d'entretien de voirie. Un dossier sera déposé. Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS :

Démarche réalisation des Analyses Besoins Sociaux (ABS) : l'élaboration d'un ABS représente un outil d'aide à la décision, pour les futurs projets sociaux des communes (diagnostic socio-démographique). Le Grand Chalon lance un groupement de commandes pour recourir à un unique bureau d'études pour l'ensemble des communes du Grand Chalon. Approuvé à l'unanimité.

Projet de territoire Grand Chalon 2021-2026 : présentation du document où sont définies 7 thématiques :

- Créer les conditions favorables au développement d'un tissu économique dynamique et innovant,
- Agir pour la transition écologique et énergétique du territoire,
- Préserver nos ressources et innover pour la qualité,
- S'engager en faveur de services de la vie quotidienne pour la qualité de vie de tous les grands chalonais,
- Favoriser l'inclusion sociale et accompagner les populations,
- Devenir un pôle d'attractivité reconnu pour la diversité et la qualité des activités proposées,
- Garantir un développement cohérent et équilibré en lien avec les communes et les partenaires.

Dossier catastrophes naturelles : une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe a été déposée, dans le cadre des épisodes de sécheresse de l'année 2020.

Harmonisation tarif Entente Jeunesse : pour bénéficier des aides actuelles de la CAF, l'entente s'est réunie pour mettre en place, notamment une nouvelle grille tarifaire (mise en place de 5 tranches quotient familial au lieu de 8, prix de revient de la journée recalculé pour 11 h d'accueil). Approuvé à l'unanimité.

Dossier d'enregistrement d'exploitation d'usine de méthanisation et de compostage pour la SAS COMETH, sur la commune d'Allériot : le dossier est consultable en mairie du 1^{er} Février au 1^{er} mars 2021 inclus ou sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

DUP Impasse Grand Cour : le préfet a émis un avis favorable et déclaré d'utilité publique la création d'une voie pédestre et l'acquisition par la commune de parcelles de terrains visées dans ce dossier.

Visite parc éolien : des membres du conseil se sont rendus sur le parc éolien des Useroles, en Côte d'Or, sur les communes de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière et Billy-les-Chanceaux. Ce site n'étant pas comparable avec notre situation, une autre visite de parc sera organisée.

Fin de la séance à 21 H 30

Prochaine séance le 22 Février à 20 h 15

